Rapport *financier* 2023

Garance

GARANCE

Sommaire

COMPTES ANNUELS 3

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE ÉPARGNE RETRAITE 8

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PRÉVOYANCE 9

CHANGEMENTS DE MÉTHODES ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES 10

ACTIFS INCORPORELS, PLACEMENTS IMMOBILIERS ET ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION 11

PROVISIONS TECHNIQUES 20

ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT 24

Comptes annuels

Actif du bilan global

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022	VARIATION Montant	VARIATION %
Actifs incorporels	**15 726**	**12 134**	**+ 3 592**	**+ 29,6 %**
Placements	**1 706 077**	**1 591 748**	**+ 114 328**	**+ 7,2 %**
Terrains et constructions	15 663	16 142	- 479	- 3,0 %
Placements entreprises liées ou lien de participation	161 125	122 110	+ 39 015	+ 32,0 %
Autres placements	1 529 289	1 453 496	-	-
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	**44 613**	**20 555**	**+ 24 058**	**+ 117,0 %**
Part des réassureurs dans les provisions techniques	**0**	**-**	**-**	**-**
Créances	**27 584**	**36 132**	**- 8 548**	**- 23,7 %**
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	221	152	+ 69	+ 45,8 %
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0	-	-	-
Autres créances	27 363	35 980	- 8 617	- 23,9 %
Autres actifs	**16 255**	**33 294**	**- 17 039**	**- 51,2 %**
Actifs corporels d'exploitation	650	689	- 39	- 5,7 %
Avoirs en banque, CCP et caisse	15 605	32 605	- 17 000	- 52,1 %
Comptes de régularisation – Actif	**133 764**	**153 693**	**- 19 930**	**- 13,0 %**
Intérêts et loyers acquis non échus	13 758	11 023	+ 2 735	+ 24,8 %
Autres comptes de régularisation	120 006	142 671	- 22 665	- 15,9 %
TOTAL DE L'ACTIF	**1 944 018**	**1 847 557**	**+ 96 462**	**5,2 %**

Passif du bilan global

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022	VARIATION Montant	VARIATION %
1 Fonds mutualistes et réserves	**289 850**	**281 382**	**+ 8 468**	**+ 3,0 %**
Fonds de dotations sans droit de reprise	381	381	+ 0	+ 0,0 %
Réserves	281 027	279 077	+ 1 950	+ 0,7 %
Résultat de l'exercice	8 442	1 924	+ 6 518	+ 338,8 %
3 Provisions techniques brutes	**1 572 938**	**1 493 050**	**+ 79 888**	**+ 5,4 %**
3b Provisions d'assurance-vie	1 555 676	1 479 828	+ 75 848	+ 5,1 %
3c Provisions pour sinistres / prestations (Vie)	9 132	8 090	+ 1 043	+ 12,9 %
3d Provisions pour sinistres / prestations (Non-Vie)	60	84	- 24	- 28,6 %
3e Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (Vie)	7 941	4 915	+ 3 026	+ 61,6 %
3h Autres provisions techniques (Vie)	108	108	+ 0	+ 0,0 %
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	21	26	- 5	- 18,5 %
4.1 Provisions techniques des opérations / contrats en unités de compte	**44 614**	**21 037**	**+ 23 577**	**+ 112,1 %**
5 Provisions pour risques et charges	**841**	**522**	**+ 319**	**+ 61,1 %**
7 Dettes	**34 984**	**50 686**	**- 15 702**	**- 31,0 %**
7a Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	3 900	3 481	+ 419	+ 12,0 %
7b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	0	-	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	162	877	- 714	- 81,5 %
7e Autres dettes	30 921	46 328	- 15 407	- 33,3 %
8 Comptes de régularisation – passif	**792**	**879**	**- 88**	**- 10,0 %**
TOTAL DU PASSIF	**1 944 018**	**1 847 557**	**+ 96 462**	**5,2 %**

Compte de résultat technique Non-Vie

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023			31 DÉCEMBRE 2022	ÉVOLUTION	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Montant	%
Primes acquises / cotisations acquises	518		518	541	-23	- 4,2 %
Produits des placements alloués du compte non technique	3		3	4	0	- 7,9 %
Autres produits techniques	0		0		0	
TOTAL PRODUITS	521	0	521	544	-23	- 4,3 %
Charges des sinistres	- 147		- 147	- 91	- 56	61,2 %
Charges des autres provisions techniques	5	-	5	6	- 1	- 18,9 %
Participation aux résultats	-	-	-			
Frais d'acquisition et d'administration	0	0	-			
Autres charges techniques	0		0		0	
Charge de la provision d'égalisation	-	-	-			
TOTAL CHARGES	- 143		- 143	- 86	- 57	66,7 %
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	**378**	**0**	**378**	**459**	**- 80**	**- 17,5 %**

Compte de résultat technique Vie

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023 Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	31 DÉCEMBRE 2022 Opérations nettes	ÉVOLUTION Montant	%
1 Cotisations acquises	181 352	0	181 352	205 365	- 24 014	- 12 %
2 Produits des placements	81 695	0	81 695	101 766	- 20 071	- 20 %
3 Ajustements ACAV (plus values) Produits des placements transférés	3 950	0	3 950	4	3 946	97 876 %
4 Autres produits techniques	16	0	16	15	1	9 %
TOTAL PRODUITS	**267 012**	**0**	**267 012**	**307 150**	**- 40 138**	**- 13 %**
5 Charge des sinistres / prestations	- 120 340	0	- 120 340	- 94 039	- 26 302	28 %
Variations des provisions techniques	- 43 284	0	- 43 284	- 89 760	46 476	- 52 %
7 Participation aux résultats	- 66 030	0	- 66 030	- 54 471	- 11 559	21 %
9 Charges des placements	- 15 204	0	- 15 204	- 49 267	34 064	- 69 %
8a. Frais d'acquisition	- 8 013	0	- 8 013	- 10 639	2 626	- 25 %
8b. Frais d'administration	- 6 813	0	- 6 813	- 6 404	- 408	6 %
10 Ajustement ACAV (moins values)	- 18	0	- 18	- 1 274	1 257	- 99 %
11 Autres charges techniques	- 9 587	0	- 9 587	- 7 041	- 2 546	36 %
TOTAL CHARGES	**- 269 288**	**0**	**- 269 288**	**- 312 894**	**43 607**	**- 14 %**
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	**- 2 275**	**0**	**- 2 275**	**- 5 744**	**3 469**	**- 60 %**

Compte de résultat non technique

	31 DÉCEMBRE 2023		31 DÉCEMBRE 2022		VARIATION	
(en milliers d'euros)	Montant	% sur le total	Montant	% sur le total	Montant	en %
Résultat technique Non-Vie	**378**	**4,5 %**	**459**	**23,8 %**	**- 80**	**- 17,5 %**
Résultat technique Vie	**- 2 275**	**- 27,0 %**	**- 5 744**	**- 298,6 %**	**3 469**	**- 60,4 %**
Produits des placements	12 778	151,4 %	12 887	669,9 %	- 109	- 0,8 %
Produits des placements alloués du compte technique Vie	0	0,0 %	-			
Charges des placements	- 2 378	- 28,2 %	- 6 239	- 324,3 %	3 861	- 61,9 %
Produits des placements transférés au comptes Non-Vie	- 3	0,0 %	- 4	- 0,2 %	0	- 7,9 %
Autres produits non techniques	1 335	15,8 %	5 143	267,3 %	- 3 808	- 74,0 %
Autres charges non techniques	1 791	21,2 %	- 762	- 39,6 %	2 553	- 335,2 %
Résultat exceptionnel	- 8	- 0,1 %	2 112	109,8 %	- 2 120	- 100,4 %
Impôt sur le résultat	- 3 177	- 37,6 %	- 5 929	- 308,2 %	2 752	- 46,4 %
RESULTAT	**8 442**	**100,0 %**	**1 924**	**100,0 %**	**6 518**	**338,8 %**

Compte de résultat technique Épargne Retraite

Compte de résultat technique Vie

	31 DÉCEMBRE 2023				31 DÉCEMBRE 2022		ÉVOLUTION	
(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions en réassur.	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	177 366		177 366	69,3 %	201 359	67,4 %	- 23 992	- 11,9 %
Produits des placements	78 635		78 635	30,7 %	97 213	32,6 %	- 18 578	- 19,1 %
Produits des placements transférés au compte non technique			0	0,0 %	0	0,0 %	0	
Autres produits techniques	12		12	0,0 %	14	0,0 %	- 3	- 18,0 %
TOTAL PRODUITS	**256 013**	**0**	**256 013**	**100,0%**	**298 587**	**100,0 %**	**- 42 573**	**- 14,3 %**
Charges des prestations	- 118 397		- 118 397	45,3 %	- 92 035	29,9 %	- 26 362	28,6 %
Variation des provisions techniques	- 44 654		- 44 654	17,1 %	- 90 722	29,5 %	46 067	- 50,8 %
Participation aux résultats	- 65 392		- 65 392	25,0 %	- 53 795	17,5 %	- 11 597	21,6 %
Ajustements ACAV	3 932		3 932	- 1,5 %	- 1 270	0,4 %	5 203	- 409,6 %
Charges des placements	- 14 390		- 14 390	5,5 %	- 47 078	15,3 %	32 688	- 69,4 %
Charges d'acquisition	- 7 839		- 7 839	3,0 %	- 10 432	3,4 %	2 594	- 24,9 %
Charges d'administration	- 6 714		- 6 714	2,6 %	- 6 285	2,0 %	- 429	6,8 %
Autres charges techniques	- 7 794		- 7 794	3,0 %	- 5 706	1,9 %	- 2 088	36,6 %
TOTAL CHARGES	**- 261 247**	**0**	**- 261 247**	**100,0%**	**- 307 322**	**100,0 %**	**46 075**	**- 15,0 %**
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	**- 5 234**	**0**	**- 5 234**		**- 8 736**		**3 502**	**- 40,1 %**

Compte de résultat technique Prévoyance

Compte de résultat technique Vie

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023				31 DÉCEMBRE 2022		ÉVOLUTION	
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassur. (B)	Opérations nettes (A) - (B)	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	3 985		3 985	56,5 %	4 007	46,7 %	- 21	- 0,5 %
Produits des placements	3 062		3 062	43,4 %	4 576	53,3 %	- 1 514	- 33,1 %
Produits des placements transférés au compte non technique			0	0,0 %	0	0,0 %	0	
Autres produits techniques	4		4	0,1 %	0	0,0 %	4	1303,5%
TOTAL PRODUITS	**7 052**	**0**	**7 052**	**100,0%**	**8 583**	**100,0 %**	**- 1 531**	**- 17,8 %**
Charges des prestations	- 1 944	0	- 1 944	47,5 %	- 2 004	35,8 %	60	- 3,0 %
Variation des provisions techniques	1 370	0	1 370	- 33,5 %	962	- 17,2 %	408	42,5 %
Participation aux résultats	- 638	0	- 638	15,6 %	- 676	12,1 %	37	- 5,5 %
Charges des placements	- 816		- 816	19,9 %	- 2 213	39,6 %	1 397	- 63,1 %
Charges d'acquisition	- 174		- 174	4,2 %	- 206	3,7 %	33	- 15,8 %
Charges d'administration	- 99		- 99	2,4 %	- 120	2,1 %	21	- 17,6 %
Autres charges techniques	- 1 793		- 1 793	43,8 %	- 1 335	23,9 %	- 458	34,3 %
TOTAL CHARGES	**- 4 093**	**0**	**- 4 093**	**100,0%**	**- 5 592**	**100,0 %**	**1 498**	**- 26,8 %**
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	**2 959**	**0**	**2 959**		**2 992**		**- 33**	**- 1,1 %**

Changements de méthodes et de présentation des comptes

Sur l’exercice 2023, aucun changement de méthode n'est à relever.

Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

Mouvements, valeurs brutes, valeurs nettes

(en milliers d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2022	VARIATION		31 DÉCEMBRE 2023		
Désignation	**Valeur brute**	**Augmen-tation**	**Diminution et Transfert**	**Valeur brute**	**Amortissement, provision, dépréciation**	**Montant net**
Actifs incorporels [1]						
• Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
• Frais de développement	0	0	0	0	0	0
• Autres actifs incorporels	25 902	6 992	291	32 603	16 877	15 726
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	25 902	6 992	291	32 603	16 877	15 726
Placements immobiliers [2]						
Terrains et constructions :						
• Terrains non construits	0	0	0	0	0	0
• Parts de sociétés non cotées à objet foncier	0	0	0	0	0	0
• Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation	0	0	0	0	0	0
• Parts et actions en sociétés immobilières non cotées	0	0	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation	23 302	0	0	23 302	7 639	15 663
Terrains et constructions en cours :	0	0	0	0	0	0
• Terrains affectés à une construction en cours	0	0	0	0	0	0
• Immeuble en cours	0	0	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	23 302	0	0	23 302	7 639	15 663
Titres de propriété [3]						
Dans des entités liées :						
• Actions et titres cotés						
• Actions et titres non cotés						
Dans des entités avec lesquelles existe un lien de participation :						
• Actions et titres cotés	0	0	0	0	0	0
• Actions et titres non cotés	122 110	13 677	0	135 788	0	135 788
SOUS-TOTAL (A)	122 110	13 677	0	135 788	0	135 788

– Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation –

(en milliers d'euros)

Désignation	31 DÉCEMBRE 2022 Valeur brute	VARIATION Augmen-tation	VARIATION Diminution et Transfert	31 DÉCEMBRE 2023 Valeur brute	31 DÉCEMBRE 2023 Amortissement, provision, dépréciation	31 DÉCEMBRE 2023 Montant net
Autres titres de placement [4]						
Dans des entités liées :						
• Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenus fixe						
• Dépôts auprès des établissements de crédit						
• Autres placements						
• Créances pour espèces déposées chez les cédantes						
Dans des entités avec lesquelles existe un lien de participation :						
• Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenus fixe						
• Dépôts auprès des établissements de crédit						
• Autres placements		25 337		25 337		25 337
• Créances pour espèces déposées chez les cédantes						
SOUS-TOTAL (B)	0	25 337	0	25 337	0	25 337
SOUS-TOTAL (A + B)	122 110	39 015	0	161 125	0	161 125
Actifs corporels d'exploitation						
• Dépôts et cautionnements	27	0	8	20	0	20
• Autres immobilisations corporelles	1 693	273	432	1 534	903	630
TOTAL ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	1 720	273	439	1 553	903	650
TOTAL GÉNÉRAL	**173 034**	**46 280**	**730**	**218 584**	**25 419**	**193 165**

(1) Comptes 50 (et rattachés).
(2) Comptes 21 et 22 (et rattachés).
(3) Comptes 250 et 260 (et rattachés).
(4) Compte 25 et 26 (et rattachés) sauf 250 et 260.

Mouvements : amortissements et provisions pour dépréciations

(en milliers d'euros)

Désignation	Amortissement dotation de l'exercice	Amortissement reprise de l'exercice	Provision pour dépréciation dotation de l'exercice	Provision pour dépréciation reprise de l'exercice
Actifs incorporels [1]	**0**	**0**	**0**	**0**
• Frais d'établissement	0	0	0	0
• Frais de développement	0	0	0	0
• Autres actifs incorporels	3 508	0	0	0
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	3 508	0	0	0
Placements immobiliers [2]	**0**	**0**	**0**	**0**
Terrains et constructions :	**0**	**0**	**0**	**0**
• Terrains non construits	0	0	0	0
• Parts de sociétés non cotées à objet foncier	0	0	0	0
• Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation	0	0	0	0
• Parts et actions en sociétés immobilières non cotées	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation	479	0	0	0
Terrains et constructions en cours :	**0**	**0**	**0**	**0**
• Terrains affectés à une construction en cours	0	0	0	0
• Immeuble en cours	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation en cours	0	0	0	0
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	479	0	0	0
Titres de propriété [3]	**0**	**0**	**0**	**0**
Dans des entités liées :	**0**	**0**	**0**	**0**
• Actions et titres cotés	0	0	0	0
• Actions et titres non cotés	0	0	0	0
Dans des entités avec lesquelles existe un lien de participation :	**0**	**0**	**0**	**0**
• Actions et titres cotés	0	0	0	0
• Actions et titres non cotés	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	0	0

– Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation –

Désignation	Amortissement dotation de l'exercice	Amortissement reprise de l'exercice	Provision pour dépréciation dotation de l'exercice	Provision pour dépréciation reprise de l'exercice
Autres titres de placement [4]	**0**	**0**	**0**	**0**
Dans des entités liées :	**0**	**0**	**0**	**0**
• Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenus fixe	0	0	0	0
• Dépôts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
• Autres placements	0	0	0	0
• Créances pour espèces déposées chez les cédantes	0	0	0	0
Dans des entités avec lesquelles existe un lien de participation :	**0**	**0**	**0**	**0**
• Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenus fixe	0	0	0	0
• Dépôts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
• Autres placements	0	0	0	0
• Créances pour espèces déposées chez les cédantes	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	0	0
Actifs corporels d'exploitation	**0**	**0**	**0**	**0**
• Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
• Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	**3 987**	**0**	**0**	**0**

(1) Comptes 50 (et rattachés).
(2) Comptes 21 et 22 (et rattachés).
(3) Comptes 250 et 260 (et rattachés).
(4) Compte 25 et 26 (et rattachés) sauf 250 et 260.

État récapitulatif des placements (hors PERP)

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2023	Valeur brute au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values potentielles	Plus ou moins-values potentielles nettes de SD
I Placements (détail des postes A2 et A3 de l'actif)					
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours dans l'OCDE	151 759	144 120	161 601	9 843	17 481
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours hors de l'OCDE					
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM dans l'OCDE	156 336	156 336	324 673	168 337	168 337
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM hors de l'OCDE					
3 OPCVM (autres que celles visées au 4. dans l'OCDE)	337 655	337 655	462 005	124 350	124 350
3 OPCVM (autres que celles visées au 4. hors de l'OCDE)					
4 OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe dans l'OCDE	121 963	121 963	145 007	23 044	23 044
4 OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe hors de l'OCDE					
5 Obligations et autres titres à revenu fixe dans l'OCDE	945 312	1 063 119	1 140 157	194 846	77 039
5 Obligations et autres titres à revenu fixe hors de l'OCDE					
6 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0
8 Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	0	0
9 Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0	0	0
10 Actifs représentatifs des opérations en U.C.	44 613	44 613	44 613	0	0
TOTAL	**1 757 637**	**1 867 806**	**2 278 057**	**520 419**	**410 251**
a) Dont :					
• placements évalués selon l'article R. 212-52	945 312	1 063 119	1 140 157	194 846	77 039
• placements évalués selon l'article R. 212-53	812 326	804 687	1 137 900	325 574	333 213
• placements évalués selon l'article R. 212-37					
b) Dont :					
• valeurs affectables à la représentation des provisions techniques. autres que celles visées ci-dessous	1 757 637	1 867 806	2 278 057	520 419	410 251
• valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 de l'arrêté du 08/02/2002 ou couvrant les fonds de placement gérés					
• valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution solidaire)					
• autres affectations ou sans affectation					
• valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L. 222-1 en France (branche 26)					
II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	**13 742**	**13 742**	**13 742**		
III Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25 de l'arrêté du 08/02/2002					

Placements PERP

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2023	Valeur brute au bilan	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values potentielles	Plus ou moins-values potentielles nettes de SD
I Placements (détail des postes A2 et A3 de l'actif)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours dans l'OCDE	0	0	0	0	0
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours dans l'OCDE hors de l'OCDE	0	0	0	0	0
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM dans l'OCDE	0	0	0	0	0
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM dans l'OCDE hors de l'OCDE	0	0	0	0	0
3 OPCVM (autres que celles visées au 4. dans l'OCDE)	0	0	0	0	0
3 OPCVM (autres que celles visées au 4. hors de l'OCDE)	0	0	0	0	0
4 OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe dans l'OCDE	0	0	0	0	0
4 OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe hors de l'OCDE	0	0	0	0	0
5 Obligations et autres titres à revenu fixe dans l'OCDE	691	681	677	- 14	- 5
5 Obligations et autres titres à revenu fixe hors de l'OCDE	0	0	0	0	0
6 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0
8 Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	0	0
9 Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0	0	0
10 Actifs représentatifs des opérations en U.C.	0	0	0	0	0
TOTAL	**691**	**681**	**677**	**- 14**	**- 5**
a) Dont :	0	0	0	0	0
• placements évalués selon l'article R. 212-52	691	681	677	- 14	- 5
• placements évalués selon l'article R. 212-53	0	0	0	0	0
• placements évalués selon l'article R. 212-37	0	0	0	0	0
b) Dont :	0	0	0	0	0
• valeurs affectables à la représentation des provisions techniques. autres que celles visées ci-dessous	691	681	677	- 14	- 5
• valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 de l'arrêté du 08/02/2002 ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0	0	0
• valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution solidaire)	0	0	0	0	0
• autres affectations ou sans affectation	0	0	0	0	0
• valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L. 222-1 en France (branche 26)	0	0	0	0	0
II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	**16**	**16**	**16**	**0**	**0**
III Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25 de l'arrêté du 08/02/2002	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

État des créances et des dettes, à plus ou moins un an

(en milliers d'euros)	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	221	0	0	221
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0	0	0	0
Autres créances	27 363	0	0	27 363
Autres actifs	16 255	0	0	16 255
TOTAL	**43 839**	**0**	**0**	**43 839**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	3 900	0	0	3 900
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution		0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	162	0	0	162
Autres dettes	30 921	0	0	30 921
TOTAL	**34 984**	**0**	**0**	**34 984**

Entités liées

Liste des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Nom et siège social	Montant de la participation	% du capital détenu	Capitaux propres à la clôture du dernier exercice (1)	Résultat dernier exercice (1)	Quote-part de situation nette
a) Filiales :					
(50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)					
INDEP'AM	500	79,91 %	4 040	1 026	3 228
SCI LLG 9	39 015	50,00 %	- 369	- 4 588	- 185
GARANCE à vos côtés	10	96,00 %	0		
INCUBE	6 842	100,00 %	3 233	397	3 233
GARANCE Retraite	114 749	99,90 %	127 330	12 679	127 203
GARANCE Innovation	10	100,00 %	0		0
TOTAL	**161 125**		**134 234**	**9 514**	**133 479**

(1) Dernier exercice validé : 2022.

Fonds propres

(en milliers d'euros)

Désignation	Fonds propres au 31/12/2022	Affectation du résultat	Incorporation de réserves au fonds d'établis-sement	Augmentation des fonds d'établissement ou de développement	Apports avec droit de reprise (bien durable)	Variation des autres postes	Fonds propres au 31/12/2023
1021 Fonds d'établissement constitué	381						381
1022 Fonds de développement constitué	0						0
1024 Fonds issus de droits d'adhésion constitués	0						0
1025 Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	0						0
1026 Autres apports sans droit de reprise	0						0
SOUS-TOTAL	**381**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**381**
105 Écarts de réévaluation	0						0
106 Réserves	0						0
• 1062 Réserves indisponibles	0						0
• 1063 Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
• 1064 Réserves réglementées	5 953						5 953
• 10642 Réserves pour remboursement d'emprunt pour fonds d'établissement	0						0
• 10643 Réserve pour fonds de garantie	0						0
• 10645 Réserves de capitalisation	80 143		- 47 502			26	32 668
• 1068 Autres réserves	192 981	1 924	47 502				242 407
SOUS-TOTAL	**279 077**	**1 924**	**0**	**0**	**0**	**26**	**281 027**
11 Report à nouveau	0						0
12 Résultat de l'exercice	1 924	- 1 924				8 442	8 442
13 Subventions d'équipement et autres subventions d'investissement	0						0
SOUS-TOTAL	**1 924**	**- 1 924**	**0**	**0**	**0**	**8 442**	**8 442**
TOTAL	**281 382**	**0**	**0**	**0**	**0**	**8 468**	**289 850**

Divers comptes d'actif et de passif

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Comptes de régularisation		
Actif		
Intérêts et loyers acquis et non échus	13 758	11 023
Frais d'acquisition reportés	0	0
Autres comptes de régularisation	120 006	142 671
• *dont décotes sur titres amortissables*	*118 581*	*137 245*
TOTAL	**133 764**	**153 693**
Passif		
Comptes de régularisation – Passif	792	879
dont :		
• *Amortissement des différences sur les prix de remboursement*	*784*	*811*
• *Produits constatés d'avance*	*0*	*0*
TOTAL	**792**	**879**
Produits à recevoir et charges à payer		
Produits à recevoir rattachés à des créances	47	53
Charges à payer rattachées à des dettes	5 365	3 020

Provisions techniques

Provision pour participation aux excédents

Le conseil d'administration du 15 novembre 2023 a décidé d'augmenter au 1er janvier 2024 les valeurs de service à hauteur de :

- 2,00 % pour la 9e génération de point ARIA ;
- 0 % pour les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e générations de point ARIA ;
- 2 % pour la 1re génération de point ARIA ;
- 0 % la valeur de point GARANCE RETRAITE PERP.

Il est également décidé de distribuer un rendement de 3,5 % pour GARANCE ÉPARGNE au titre de l'année 2023. La provision mathématique du 31/12/2023 tient compte des augmentations, qui sont financées à 100 % par une reprise de 4,8 M€ sur la PPE au 31/12/2023.

La mutuelle décide de doter la provision pour participation aux excedents à hauteur de 7,8 M€ pour le fonds général et 25 K€ pour le PERP.

Le tableau ci dessous indique le suivi de la consommation de la provision pour participation aux bénéfices.

Évolution de la participation aux excédents

(en milliers d'euros)

Participation aux bénéfices résiduelle fin N et fin N-1 après dotations et prélèvements successifs Actif général	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N-1	Dotations aux provisions pour participation aux bénéfices	Utilisation de la réserve de participation aux bénéfices	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N
Sommes introduites dans l'exercice N		7 759		7 759
Sommes introduites dans l'exercice N-1	4 758		4 758	0
Sommes introduites dans l'exercice N-2	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-3	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-4	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-5	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-6	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-7	0		0	0
Sommes introduites dans les exercices N-8 et antérieurs	0		0	
TOTAL DES PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES	**4 758**	**0**	**4 758**	**0**

(en euros)

Participation aux bénéfices résiduelle fin N et fin N-1 après dotations et prélèvements successifs PERP	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N-1	Dotations aux provisions pour participation aux bénéfices	Utilisation de la réserve de participation aux bénéfices	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N
Sommes introduites dans l'exercice N	0	0	0	25 347
Sommes introduites dans l'exercice N-1	11 500	0	0	11 500
Sommes introduites dans l'exercice N-2	26 487	0	0	26 487
Sommes introduites dans l'exercice N-3	0	0	0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-4	118 472	0	0	118 472
Sommes introduites dans l'exercice N-5	0	0	0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-6	0	0	0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-7	0	0	0	0
Sommes introduites dans les exercices N-8 et antérieurs	0	0	0	0
TOTAL DES PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES	**156 459**	**0**	**0**	**181 806**

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE)

La moins-value latente globale à la clôture des titres non amortissables au sein du fonds général et de la comptabilité auxiliaire du PERP est nulle.

En l'absence de situation de moins-value latente au 31 décembre 2023, la PRE est nulle au bilan de clôture.

Provision pour aléas financiers (PAF)

Le rendement financier net comptable réalisé sur l'exercice 2023 s'est monté à 4,07 %.

De ce fait, la mutuelle n'a comptabilisé aucune PAF à la clôture.

Provisions mathématiques

ARIA

La provision mathématique inscrite au compte de chaque assuré est égale à la somme du provisionnement de chaque garantie (1re tête, 2e tête, options…). La provision de chaque garantie est égale au produit de trois facteurs :

- le coefficient de provisionnement d'un € de retraite variant avec l'âge de l'assuré ;
- la valeur de service du point de retraite définie annuellement par le conseil d'administration sur la base du résultat technique et de la rémunération financière du produit ;
- le nombre de points de retraite inscrits au compte de l'assuré.

ARTIVIE

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit ARTIVIE se décline en quatre formules, en fonction de la durée de la garantie et du mode de paiement des primes :

- Durée ILLIMITÉE à prime UNIQUE et Durée ILLIMITÉE à Prime PÉRIODIQUE (payée en mars) ;
- Durée LIMITÉE à 60 ans à Prime UNIQUE et à Prime PÉRIODIQUE (payée en mars).

Les paramètres de calcul de la provision sont :

- l'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale ;
- l'âge de l'assuré en date de provisionnement ;
- le taux technique et la table de mortalité TD 88-90.

MNRA Obsèques

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit OBSÈQUES se décline en quatre formules, en fonction du mode de paiement des primes :

- Prime UNIQUE, Prime PÉRIODIQUE viagère ;
- Prime PÉRIODIQUE pendant 5 ans et Prime PÉRIODIQUE pendant 10 ans.

Les paramètres de calcul de la provision sont :

- l'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale ;
- l'âge de l'assuré en date de provisionnement ;
- le taux technique et la table de mortalité TD 88-90 ou TH0002 ;
- le taux de revalorisation du capital.

PREVARTI

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit PREVARTI est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- l'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale ;
- l'âge de l'assuré en date de provisionnement ;
- le type de prime (unique, viager, temporaire 5 ans, temporaire 10 ans) ;
- les options (doublement du capital, fumeur ou non-fumeur)
- le capital garanti ;
- le taux technique et la table de mortalité TH0002 ou TF0002.

GARANCE Épargne

Le calcul de la provision de chaque souscripteur sur la partie euro du produit GARANCE Épargne est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- les versements nets de frais ;
- le taux de participation aux bénéfices.

Le calcul de la provision de chaque souscripteur sur la partie UC du produit GARANCE Épargne est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- le nombre de part sur chaque UC ;
- la valeur liquidative de chaque UC à la date de clôture.

GARANCE Retraite PERP

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit PERP est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- l'âge de l'assuré en date de provisionnement ;
- le nombre de points acquis ;
- le statut de l'assuré (cotisant ou rentier) ;
- la valeur de service.

Provision mathématique d'ajustement

L'ensemble du programme de changement de table s'est terminé en 2020.

Désormais, toutes les provisions mathématiques sont calculées en utilisant la TGH-TGF05.

En complément, une PM complémentaire de 13,2 M€ est provisionnée.

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montant début d'exercice	Augmentation (dotation)	Diminution (reprise)	Montant fin d'exercice
Indemnités de retraites				
Impôts				
Litiges	10	4	10	4
Autres	512	332	6	837
TOTAL	**522**	**336**	**16**	**841**

Répartition des provisions mathématiques

(en milliers d'euros)	COTISANTS				RENTIERS				TOTAL			
Produit	**Nombre de contrats**	**%**	**Provision**	**%**	**Nombre de contrats**	**%**	**Provision**	**%**	**Nombre de contrats**	**%**	**Provision**	**%**
ARIA individuel	80 065	63 %	537 079	45 %	50 277	100 %	403 201	100 %	130 342	74 %	940 280	59 %
ARTIVIE temporaire	19 859	16 %	7 092	1 %		0 %		0 %	19 859	11 %	7 092	0 %
ARTIVIE vie entière	2 647	2 %	9 343	1 %		0 %		0 %	2 647	1 %	9 343	1 %
OBSÈQUES	2 722	2 %	3 902	0 %		0 %		0 %	2 722	2 %	3 902	0 %
PREVARTI	7 255	6 %	587	0 %		0 %		0 %	7 255	4 %	587	0 %
GARANCE prévoyance Madelin	359	0 %		0 %		0 %		0 %	359	0 %	0	0 %
Garantie Longue Vie	303	0 %	244	0 %		0 %		0 %	303	0 %	244	0 %
PERP	93	0 %	464	0 %		0 %		0 %	93	0 %	464	0 %
GARANCE Épargne	13 556	11 %	638 378	53 %		0 %		0 %	13 556	8 %	638 378	40 %
TOTAL	**126 859**	**100 %**	**1 197 089**	**100 %**	**50 277**	**100 %**	**403 201**	**100 %**	**177 136**	**100 %**	**1 600 290**	**100 %**

Éléments d'informations sur le compte de résultat

Produits et charges des placements

(en milliers d'euros)

Résultat financier	Total 2023	Dont entreprises liées	Total 2022
Revenus des placements	**58 702**	**8 307**	**48 320**
dont dividendes	*12 346*	*8 307*	*5 766*
dont coupons	*22 433*		*19 347*
dont loyers	*1 437*		*1 473*
dont amortissement des décotes	*22 220*		*21 726*
dont autres produits	*266*		*7*
Charges des placements	**- 1 674**	**434**	**- 1 913**
dont intérêts	*- 50*		*11*
dont charges de gestion des placements hors commissions	*- 1 115*	*434*	*- 1 063*
dont amortissement des surcotes	*- 31*		*- 385*
dont amortissement des immeubles	*- 479*		*- 476*
Plus ou moins-values réalisées	**19 864**	**0**	**12 740**
dont actions et assimilés	*19 622*		*24 082*
dont obligations hors mouvements sur RC	*279*		*- 11 300*
dont mouvements sur réserve de capitalisation	*- 37*		*- 42*
Dotations nettes de reprises aux provisions financières	**0**	**0**	**0**
dont obligations	*0*		*0*
Résultat financier sur UC	**3 932**	**0**	**- 1 270**
TOTAL	**80 824**	**8 740**	**57 877**

Résultat Vie par catégorie

(en milliers d'euros)		3 Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	4 Autres contrats individuels d'assurance-vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts)	5 Autres contrats individuels d'assurance-vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts)	6 Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	8 Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	11 Contrats relevant de l'article L. 144-2	TOTAL VIE
1	Cotisations sur opérations directes et acceptées	2 275	172 529	1 629	64	4 827	28	181 352
2	Charges des prestations sur opérations directes et acceptées	- 904	- 115 901	- 1 020	0	- 2 381	- 134	- 120 340
3	Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques sur opérations directes	1 198	- 37 166	280	0	- 7 726	130	- 43 284
4	Ajustements A.C.A.V. sur opérations directes et acceptées	0	0	0	0	3 932	0	3 932
A – SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS DIRECTES ET ACCEPTÉES)		**2 570**	**19 462**	**890**	**64**	**- 1 349**	**23**	**21 660**
5	Cotisations sur opérations prises en substitution	0	0	0	0	0	0	0
6	Charges des prestations sur opérations prises en substitution	0	0	0	0	0	0	0
7	Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution	0	0	0	0	0	0	0
8	Ajustements A.C.A.V. sur opérations prises en substitution	0	0	0	0	0	0	0
B – SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS PRISES EN SUBSTITUTION)		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
9	Frais d'acquisition	- 100	- 7 583	- 70	- 3	- 256	0	- 8 013
10	Autres charges de gestion nettes	- 1 481	- 14 456	- 380	- 19	- 47	0	- 16 384

(en milliers d'euros)	3 Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	4 Autres contrats individuels d'assurance-vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts)	5 Autres contrats individuels d'assurance-vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts)	6 Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	8 Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	11 Contrats relevant de l'article L. 144-2	TOTAL VIE
C – CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	**- 1 581**	**- 22 039**	**- 451**	**- 22**	**- 303**	**0**	**- 24 396**
11 Produit net des placements	359	64 065	1 840	0	213	14	66 491
12 Participation aux résultats	- 293	- 65 400	- 312	0	0	- 25	- 66 030
D – SOLDE FINANCIER	**66**	**- 1 335**	**1 528**	**0**	**213**	**- 11**	**461**
18 Cotisations cédées aux réassureurs	0	0	0	0	0	0	0
19 Part des réassureurs dans les charges des prestations	0	0	0	0	0	0	0
20 Part des réassureurs dans les charges des prov. d'Assur. Vie & Autres Prov. Techn.	0	0	0	0	0	0	0
21 Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
22 Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0
F – SOLDE DE RÉASSURANCE	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RÉSULTAT TECHNIQUE (A + B + C + D + E + F)	**1 055**	**- 3 913**	**1 968**	**42**	**- 1 439**	**12**	**- 2 275**
Hors compte :							
23 Montant des rachats	0	75 632	507	0	2 299	131	78 569
24 Intérêts techniques bruts de l'exercice	293	33 130	312	0	0	0	33 735
25 Provisions techniques brutes à la clôture	7 789	1 551 209	13 039	0	44 679	754	1 617 470
26 Provisions techniques brutes à l'ouverture	8 824	1 470 164	13 025	0	21 105	860	1 513 978

Compte de résultat technique par catégorie

Opérations Non-Vie – Catégories 20 à 39

(en euros)		20	21	
		Dommages corporels (contrats individuels) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance-vie individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance-vie collectifs)	TOTAL NON-VIE
1	Cotisations acquises sur opérations directes et acceptées	509 927	7 719	517 646
1a	Cotisations	509 927	7 719	517 646
1b	Variation des cotisations non acquises	0	0	0
2	Charges des prestations sur opérations directes et acceptées	- 142 470	- 222	- 142 691
2a	Prestations et frais payés	- 171 318	0	- 171 318
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	28 849	- 222	28 627
A – SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS DIRECTES ET ACCEPTÉES)		**367 458**	**7 497**	**374 955**
3	Cotisations acquises sur opérations prises en substitution	0	0	0
3a	Cotisations	0	0	0
3b	Variation des cotisations non acquises	0	0	0
4	Charges des prestations sur opérations prises en substitution	0	0	0
B – SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS PRISES EN SUBSTITUTION)		**0**	**0**	**0**
5	Frais d'acquisition	0	0	0
6	Autres charges de gestion nettes	0	0	0
C – CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES		**0**	**0**	**0**
7	Produits des placements	3 311	0	3 311
8	Participation aux résultats	0	0	0
D – SOLDE FINANCIER		**3 311**	**0**	**3 311**
14	Part des réassureurs dans les cotisations acquises	0	0	0
15	Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0	0
16	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0	0	0
17	Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0
18	Commissions reçues des réassureurs	0	0	0
F – SOLDE DE RÉASSURANCE		**0**	**0**	**0**
RÉSULTAT TECHNIQUE		**370 769**	**7 497**	**378 266**
Hors compte				
19	Provisions pour cotisations non acquises (Clôture)	0	0	0
20	Provisions pour cotisations non acquises (Ouverture)	0	0	0
21	Provisions pour prestations à payer (Clôture)	59 662	0	59 662
22	Provisions pour prestations à payer (Ouverture)	81 215	2 072	83 287
24	Autres provisions techniques (Ouverture)	25 590	39	25 629
23	Autres provisions techniques (Clôture)	20 850	36	20 886

Variation des provisions d'assurance-vie brutes de réassurance

(en milliers d'euros)

• Charges des provisions d'assurance-vie	35 558
• Intérêts techniques (comptes 6302 et 6342)	31 704
• Participations aux excédents incorporées directement (comptes 6305 et 6345)	24 368
• Utilisation de la provision pour participation aux excédents (comptes 63095 et 63945)	4 758
• Reprise provision pour aléas financiers	0
• Part de la variation liée aux précomptes sociaux dus à l'État pour le compte des adhérents et apparaissant en dettes fiscales	- 4 689
• Arbitrages euro / UC	- 15 851
ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE À L'OUVERTURE ET LES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE À LA CLÔTURE	**75 848**

Éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participants aux résultats techniques et financiers

(en milliers d'euros)

		EXERCICES				
Désignations		**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
A.	**Participation aux résultats totale (postes D6 et E7 du compte de résultat = A1 + A2) :**	**76 848**	**81 099**	**76 524**	**54 471**	**66 030**
A1	Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	67 694	66 099	64 359	49 701	58 246
A2	Variation de la provision pour participation aux excédents	9 154	15 000	12 165	4 770	7 784
B.	**Participation aux résultats des opérations Vie visées au [3] :**					
B1	Provisions mathématiques moyennes [1]	3 026 015	3 181 913	3 382 616	1 513 203	1 565 753
B2	Montant minimal de la participation aux résultats	58 508	67 071	59 885	42 765	47 408
B3	Montant effectif de la participation aux résultats [2] :	76 848	81 099	76 524	54 471	66 030
	B3a Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	67 694	66 099	64 359	49 701	58 246
	B3b Variation de la provision pour participation aux excédents	9 154	15 000	12 165	4 770	7 784

(1) Demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la cloture, correspondant aux opérations visées au (3).
(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).
(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire de la République française à l'exception des opérations collectives.

- Éléments d'informations sur le compte de résultat -

Ventilation des charges par nature

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Achats et autres charges externes	13 063	10 557
Impôts et taxes et versements assimilés	1 464	1 810
Charges de personnel	11 647	13 380
Autres charges de gestion courante	392	404
Dotations aux amortissements et provisions	1 642	1 087
TOTAL	**28 207**	**27 238**

Répartition par destination

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Frais de règlement des sinistres	3 304	2 753
Frais d'acquisition	7 899	10 617
Frais d'administration	6 737	6 339
Frais internes et externes de gestion des placements	679	488
Autres charges techniques	9 587	7 041
Autres charges non techniques		
TOTAL	**28 207**	**27 238**

Autres éléments

(en euros)	2023
Indemnités de déplacement	91 242
Indemnités (IAP et IPG)	347 921
TOTAL	**439 163**

Ventilation des charges de personnel

(en milliers d'euros)	2023
Salaires	7 844
Charges sociales	3 410
Autres	393
TOTAL	**11 647**

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel 2023 ressort à 8 K€.

GARANCE RETRAITE

Sommaire

COMPTES ANNUELS 31

ACTIFS INCORPORELS, PLACEMENTS IMMOBILIERS ET ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION 35

PROVISIONS TECHNIQUES 39

ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT 41

Comptes annuels

Actif du bilan global

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022	VARIATION Montant	VARIATION %
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison siège	**0**	**0**	**0**	
2 Actifs incorporels	**0**	**0**	**0**	
3 Placements	**2 188 115**	**2 138 590**	**49 525**	**2,3 %**
3a Terrains et constructions	0	0	0	
3b Placements entreprises liées ou lien de participation	37 016	0	37 016	
3c Autres placements	2 151 099	2 138 590	12 509	0,6 %
3d Créances espèces déposées auprès des cédantes	0	0	0	
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	**0**	**0**	**0**	
5.1 Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0	0	
6 Créances	**2 524**	**8 415**	**- 5 891**	**- 70,0 %**
6a Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	1 092	1 592	- 500	- 31,4 %
6aa Primes / Cotisations restant à émettre	1 090	1 592	- 502	- 31,5 %
6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	2	0	2	
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0	0	0	
6c Autres créances	1 433	6 824	- 5 391	- 79,0 %
6ca Personnel	0	0	0	
6cb État, organismes sociaux et collectivités publiques	29	0	29	
6cc Débiteurs divers	1 404	6 824	- 5 420	- 79,4 %
6d Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	0	0	0	
7 Autres actifs	**7 311**	**1 277**	**6 034**	**472,5 %**
7a Actifs corporels d'exploitation	0	0	0	
7b Avoirs en banque, CCP et caisse	7 311	1 277	6 034	472,5 %
7c Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	0	0	0	
8 Comptes de régularisation – Actif	**197 392**	**216 451**	**- 19 059**	**- 8,8 %**
8a Intérêts et loyers acquis non échus	17 287	15 825	1 462	9,2 %
8d Autres comptes de régularisation	180 105	200 626	- 20 521	- 10,2 %
TOTAL DE L'ACTIF	**2 395 343**	**2 364 734**	**30 609**	**1,3 %**

Passif du bilan global

		31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022	VARIATION	
(en milliers d'euros)				Montant	%
1	**Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres**	**130 101**	**127 330**	**2 771**	**2,2 %**
	Fonds d'établissement et de développement / Capital	30 050	30 050	0	0,0 %
	Primes liées au capital social	37 199	37 199	0	0,0 %
	Autres réserves	52 114	47 404	4 709	9,9 %
	Report à nouveau	- 2	- 2	0	0,0 %
	Résultat de l'exercice	10 741	12 679	- 1 938	- 15,3 %
2	**Passifs subordonnés**	**0**	**0**	**0**	
3	**Provisions techniques brutes**	**2 200 113**	**2 155 494**	**44 619**	**2,1 %**
	3a Provisions pour cotisations / primes non acquises (Non-Vie)	0	0	0	
	3b Provisions d'assurance-vie	2 166 114	2 137 202	28 912	1,4 %
	3c Provisions pour sinistres / prestations (Vie)	10 390	6 748	3 642	54,0 %
	3d Provisions pour sinistres / prestations (Non-Vie)	0	0	0	
	3e Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (Vie)	23 596	11 500	12 096	105,2 %
	3h Autres provisions techniques (Vie)	14	45	- 31	- 69,6 %
5	**Provisions (passifs non techniques) pour Risques et Charges**	**0**	**1**	**- 1**	**- 100,0 %**
7	**Dettes**	**63 292**	**75 689**	**- 12 397**	**- 16,4 %**
	7a Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	2 625	1 789	836	46,7 %
	7b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	0	0	0	
	7c Emprunts Obligataires	0	0	0	
	7d Dettes envers des établissements de crédit	0	15	- 15	- 100,0 %
	7e Autres dettes	60 667	73 885	- 13 218	- 17,9 %
	7ed État, organismes sociaux, collectivités publiques	2 058	1 923	135	7,0 %
	7ee Créditeurs divers	58 609	71 962	- 13 353	- 18,6 %
8	**Comptes de régularisation – passif**	**1 836**	**6 220**	**- 4 384**	**- 70,5 %**
TOTAL DU PASSIF		**2 395 343**	**2 364 734**	**30 609**	**1,3 %**

Compte de résultat technique Vie

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023			31 DÉCEMBRE 2022	ÉVOLUTION	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Montant	%
1. Cotisations acquises	77 836	0	77 836	80 318	- 2 483	- 3,1 %
2. Produits des placements	120 284	0	120 284	156 500	- 36 216	- 23,1 %
3. Ajustements ACAV (plus values) Produits des placements transférés					0	
4. Autres produits techniques	7	0	7	5	2	36,9 %
TOTAL PRODUITS	**198 126**	**0**	**198 126**	**236 823**	**- 38 697**	**- 16,3 %**
5. Charge des sinistres / prestations	- 90 352	0	- 90 352	- 81 405	- 8 948	11,0 %
Variations des provisions techniques	46 533	0	46 533	31 810	14 724	46,3 %
7. Participation aux résultats	- 90 288	0	- 90 288	- 76 609	- 13 679	17,9 %
9. Charges des placements	- 25 512	0	- 25 512	- 74 181	48 669	- 65,6 %
8a. Frais d'acquisition	- 7 371	0	- 7 371	- 8 322	951	- 11,4 %
8b. Frais d'administration	- 6 870	0	- 6 870	- 6 180	- 690	11,2 %
10. Ajustement ACAV (moins values)	0	0	0	0	0	
11. Autres charges techniques	- 9 963	0	- 9 963	- 4 486	- 5 476	122,1 %
Produits des placements transférés au compte non technique	- 3 378	0	- 3 378	- 2 882		17,2 %
TOTAL CHARGES	**- 187 202**	**0**	**- 187 202**	**- 222 257**	**35 551**	**- 15,8 %**
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	**10 924**	**0**	**10 924**	**14 566**	**- 3 146**	**- 25,0 %**

Compte de résultat non technique

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2023		31 DÉCEMBRE 2022		VARIATION	
	Montant	% sur le total	Montant	% sur le total	Montant	en %
Résultat technique Non-Vie						
Résultat technique Vie	**10 924**	**101,7 %**	**14 566**	**114,9 %**	**- 3 642**	**- 25,0 %**
Produits des placements						
Produits des placements alloués du compte technique Vie	3 378	31,5 %	2 882	22,7 %	496	17,2 %
Charges des placements		0,0 %		0,0 %		
Produits des placements transférés au comptes Non-Vie		0,0 %		0,0 %		
Autres produits non techniques	1 511	14,1 %	7 143	56,3 %	- 5 632	- 78,8 %
Autres charges non techniques	- 1 634	- 15,2 %	- 7 159	- 56,5 %	5 525	- 77,2 %
Résultat exceptionnel	2	0,0 %	- 1	0,0 %	3	- 452,9 %
Impôt sur le résultat	- 3 441	- 32,0 %	- 4 753	- 37,5 %	1 312	- 27,6 %
RÉSULTAT	**10 741**	**100,0 %**	**12 679**	**100,0 %**	**- 1 938**	**-15,3 %**

Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

Mouvements, valeurs brutes, valeurs nettes

(en milliers d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2022	VARIATION		31 DÉCEMBRE 2023		
Désignation	**Valeur brute**	**Augmen-tation**	**Diminution et Transfert**	**Valeur brute**	**Amortissement, provision, dépréciation**	**Montant net**
Actifs incorporels [1]						
• Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
• Frais de développement	0	0	0	0	0	0
• Autres actifs incorporels	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	0	0	0	0	0	0
Placements immobiliers [2]						
Terrains et constructions :						
• Terrains non construits	0	0	0	0	0	0
• Parts de sociétés non cotées à objet foncier	0	0	0	0	0	0
• Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation	0	0	0	0	0	0
• Parts et actions en sociétés immobilières non cotées	0	0	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Terrains et constructions en cours :	0	0	0	0	0	0
• Terrains affectés à une construction en cours	0	0	0	0	0	0
• Immeuble en cours	0	0	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	0	0	0	0	0	0
Titres de propriété [3]						
Dans des entités liées :						
• Actions et titres cotés						
• Actions et titres non cotés						
Dans des entités avec lesquelles existe un lien de participation :						
• Actions et titres cotés	0	0	0	0	0	0
• Actions et titres non cotés	0	11 679	0	11 679	0	11 679
SOUS-TOTAL (A)	0	11 679	0	11 679	0	11 679

(en milliers d'euros)

Désignation	31 DÉCEMBRE 2022 Valeur brute	VARIATION Augmentation	VARIATION Diminution et Transfert	31 DÉCEMBRE 2023 Valeur brute	31 DÉCEMBRE 2023 Amortissement, provision, dépréciation	31 DÉCEMBRE 2023 Montant net
Autres titres de placement [4]						
Dans des entités liées :						
• Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenus fixes						
• Dépôts auprès des établissements de crédit						
• Autres placements						
• Créances pour espèces déposées chez les cédantes						
Dans des entités avec lesquelles existe un lien de participation :						
• Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenus fixes						
• Dépôts auprès des établissements de crédit						
• Autres placements		25 337		25 337		25 337
• Créances pour espèces déposées chez les cédantes						
SOUS-TOTAL (B)	0	25 337	0	25 337	0	25 337
SOUS-TOTAL (A + B)	0	37 016	0	37 016	0	37 016
Actifs corporels d'exploitation						
• Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0
• Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	**0**	**37 016**	**0**	**37 016**	**0**	**37 016**

(1) Comptes 50 (et rattachés).
(2) Comptes 21 et 22 (et rattachés).
(3) Comptes 250 et 260 (et rattachés).
(4) Compte 25 et 26 (et rattachés) sauf 250 et 260.

État récapitulatif des placements au 31/12/2023

(en milliers d'euros)		Valeur brute au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
I	**Placements (détail des postes A2 et A3 de l'actif)**			
1	Placements immobiliers et placements immobiliers en cours dans l'OCDE	216 266	216 266	212 261
1	Placements immobiliers et placements immobiliers en cours hors OCDE			
2	Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM dans l'OCDE	89 368	89 368	102 324
2	Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM hors OCDE			
3	OPCVM (autres que celles visées au 4. dans l'OCDE)	463 376	463 376	663 875
3	OPCVM (autres que celles visées au 4. hors OCDE)			
4	OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe dans l'OCDE	147 739	147 739	182 065
4	OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe hors OCDE			
5	Obligations et autres titres à revenu fixe dans l'OCDE	1 271 365	1 450 200	1 555 542
5	Obligations et autres titres à revenu fixe hors OCDE			
6	Prêts hypothécaires	0	0	0
7	Autres prêts et effets assimilés	0	0	0
8	Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
9	Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
10	Actifs représentatifs des opérations en U.C.	0	0	0
TOTAL		**2 188 115**	**2 366 950**	**2 716 066**
a) Dont :				
•	placements évalués selon l'article R. 212-52	1 271 365	1 450 200	1 555 542
•	placements évalués selon l'article R. 212-53	916 750	916 750	1 160 524
•	placements évalués selon l'article R. 212-37			
b) Dont :				
•	valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles visées ci-dessous	2 188 115	2 366 950	2 716 066
•	valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 de l'arrêté du 08/02/2002 ou couvrant les fonds de placement gérés			
•	valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution solidaire)			
•	autres affectations ou sans affectation			
•	valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L. 222-1 en France (branche 26)			
II	**Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)**	**17 287**	**17 287**	**17 287**
III	**Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25 de l'arrêté du 08/02/2002**			

État des créances et des dettes, à plus ou moins un an

(en milliers d'euros)	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	1 092	0	0	1 092
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0	0	0	0
Autres créances	1 433	0	0	1 433
Autres actifs	7 311	0	0	7 311
TOTAL	**9 836**	**0**	**0**	**9 836**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	2 625	0	0	2 625
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes	60 667	0	0	60 667
TOTAL	**63 292**	**0**	**0**	**63 292**

Divers comptes d'actif et de passif

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Comptes de régularisation		
Actif		
Intérêts et loyers acquis et non échus	17 287	15 825
Frais d'acquisition reportés	0	0
Autres comptes de régularisation	180 105	200 626
• *dont décotes sur titres amortissables*	*179 965*	*200 329*
TOTAL	**197 392**	**216 451**
Passif		
Comptes de régularisation – Passif	1 836	6 220
dont :		
• *Amortissement des différences sur les prix de remboursement*	*1 131*	*1 115*
• *Produits constatés d'avance*	*0*	*0*
TOTAL	**1 836**	**6 220**
Produits à recevoir et charges à payer		
Produits à recevoir rattachés à des créances		
Charges à payer rattachées à des dettes	200	142

Provisions techniques

Provision pour participation aux excédents

Le conseil d'administration du 15 novembre 2023 a décidé d'augmenter au 1er janvier 2024 les valeurs de service à hauteur de :

- 2 % pour la 9e génération de point ARIA ;
- 0 % pour les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e générations de point ARIA ;
- 2 % pour la 1re génération de point ARIA ;
- Il est également décidé de distribuer un rendement de 3,5 % pour GARANCE SÉRÉNITÉ au titre de l'année 2023.

La PM au 31/12/2023 tient compte des augmentation, financées à 100 % par une reprise de 11,5 M€ pour le fonds général.

Le tableau ci-dessous indique le suivi de la consommation de la provision pour participation aux bénéfices :

(en milliers d'euros)

Participation aux bénéfices résiduelle fin N et fin N-1 après dotations et prélèvements successifs	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N-1	Dotations aux provisions pour participation aux bénéfices	Utilisation de la réserve de participation aux bénéfices	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N
Sommes introduites dans l'exercice N		23 596		23 596
Sommes introduites dans l'exercice N-1	11 500		11 500	0
Sommes introduites dans l'exercice N-2			0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-3			0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-4	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-5	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-6	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-7	0		0	0
Sommes introduites dans les exercices N-8 et antérieurs	0		0	
TOTAL DES PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES	**11 500**	**23 596**	**11 500**	**23 596**

Provisions mathématiques

ARIA et GARANCE Sérénité

La provision mathématique inscrite au compte de chaque assuré est égale à la somme du provisionnement de chaque garantie (1re tête, 2e tête, options…). La provision de chaque garantie est égale au produit de trois facteurs :

- le coefficient de provisionnement d'un € de retraite variant avec l'âge de l'assuré ;
- la valeur de service du point de retraite définie annuellement par le conseil d'administration sur la base du résultat technique et de la rémunération financière du produit ;
- le nombre de points de retraite inscrits au compte de l'assuré.

Répartition des provisions mathématiques

(en milliers d'euros)	COTISANTS				RENTIERS				TOTAL			
Produit	**Nombre de contrats**	**%**	**Provision**	**%**	**Nombre de contrats**	**%**	**Provision**	**%**	**Nombre de contrats**	**%**	**Provision**	**%**
ARIA Groupe	80 039	78 %	1 174 143	79 %	40 668	100 %	673 354	100 %	120 707	84 %	1 847 497	85 %
GARANCE Serenité	23 108	22 %	318 378	21 %	10	0 %	239	0 %	23 118	16 %	318 617	15 %
TOTAL	**103 147**	**100 %**	**1 492 521**	**100 %**	**40 678**	**100 %**	**673 593**	**100 %**	**143 825**	**100 %**	**2 166 114**	**100 %**

Éléments d'informations sur le compte de résultat

Produits et charges des placements

(en milliers d'euros)

Résultat financier	Total 2023	Dont entreprises liées	Total 2022
Revenus des placements	**68 410**	**0**	**64 029**
dont dividendes	*7 119*	*0*	*6 183*
dont coupons	*28 828*		*27 464*
dont loyers	*0*		*0*
dont amortissement des décotes	*32 344*		*30 375*
dont autres produits	*119*		*7*
Charges des placements	**- 1 483**	**- 575**	**- 2 526**
dont intérêts	*9*		*- 82*
dont charges de gestion des placements hors commissions	*- 1 430*	*- 575*	*- 1 923*
dont amortissement des surcotes	*- 62*		*- 521*
dont amortissement des immeubles	*0*		*0*
Plus ou moins-values réalisées	**27 844**	**0**	**20 816**
dont actions et assimilés	*29 486*		*31 946*
dont obligations hors mouvements sur RC	*- 2 128*		*- 11 262*
dont mouvements sur réserve de capitalisation	*486*		*131*
Dotations nettes de reprises aux provisions financières	**0**	**0**	**0**
dont obligations	*0*		*0*
Résultat financier sur UC		**0**	
TOTAL	**94 771**	**- 575**	**82 318**

Résultat Vie par catégorie

(en milliers d'euros)		7 Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	TOTAL VIE
1	Cotisations sur opérations directes et acceptées	77 757	77 757
2	Charges des prestations sur opérations directes et acceptées	- 90 350	- 90 350
3	Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques sur opérations directes	46 502	46 502
4	Ajustements A.C.A.V. sur opérations directes et acceptées	0	0
A – SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS DIRECTES ET ACCEPTÉES)		**33 909**	**33 909**
5	Cotisations sur opérations prises en substitution	0	0
6	Charges des prestations sur opérations prises en substitution	0	0
7	Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution	0	0
8	Ajustements A.C.A.V. sur opérations prises en substitution	0	0
B – SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS PRISES EN SUBSTITUTION)		**0**	**0**
9	Frais d'acquisition	- 7 371	- 7 371
10	Autres charges de gestion nettes	- 16 825	- 16 825
C – CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES		**- 24 197**	**- 24 197**
11	Produit net des placements	91 393	91 393
12	Participation aux résultats	- 90 288	- 90 288
D – SOLDE FINANCIER		**1 105**	**1 105**
13	Cotisations données en substitution	0	0
14	Part des garants en substitution dans les charges de prestations	0	0
15	Part des garants en substitution dans les charges des prov. d'Assur. Vie & Autres Prov. Techn.	0	0
16	Part des garants en substitution dans la participation aux résultats	0	0
17	Commissions reçues des garants en substitution	0	0
E – SOLDE DE SUBSTITUTION		**0**	**0**
18	Cotisations cédées aux réassureurs	0	0
19	Part des réassureurs dans les charges des prestations	0	0
20	Part des réassureurs dans les charges des prov. d'Assur. Vie & Autres Prov. Techn.	0	0
21	Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0
22	Commissions reçues des réassureurs	0	0
F – SOLDE DE RÉASSURANCE		**0**	**0**
RÉSULTAT TECHNIQUE (A + B + C + D + E + F)		**10 817**	**10 817**
Hors compte :			
23	Montant des rachats	71 606	71 606
	6002, solde rachats (prestations et frais payés (opérations directes Vie)	71 606	71 606
24	Intérêts techniques bruts de l'exercice	50 109	50 109
25	Provisions techniques brutes à la clôture	2 200 089	2 200 089
26	Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 155 438	2 155 438

À noter, le tableau ci-dessus concerne les garanties Vie. Le résultat des garanties complémentaires Non-Vie ressort à 108 K€.

Variation des provisions d'assurance-vie brutes de réassurance

(en milliers d'euros)	
• Charges des provisions d'assurance-vie	46 502
• Intérêts techniques (comptes 6302 et 6342)	- 63 915
• Participations aux excédents incorporées directement (comptes 6305 et 6345)	
• Utilisation de la provision pour participation aux excédents (comptes 63095 et 63945)	- 11 500
• Reprise provision pour aléas financiers	
• Part de la variation liée aux précomptes sociaux dus à l'État pour le compte des adhérents et apparaissant en dettes fiscales	
• Différence de conversion (+ ou -)	
ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE À L'OUVERTURE ET LES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE À LA CLÔTURE	**28 912**

Éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participants aux résultats techniques et financiers

(en milliers d'euros)

	EXERCICES				
Désignations	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
A Participation aux résultats totale (postes D6 et E7 du compte de résultat = A1 + A2) :				**76 609**	**90 288**
A1 Participation attribuée (y compris intérêts techniques)				65 109	66 693
A2 Variation de la provision pour participation aux excédents				11 500	23 596
B Participation aux résultats des opérations Vie visées au (3) :					
B1 Provisions mathématiques moyennes (1)				2 155 438	2 177 798
B2 Montant minimal de la participation aux résultats				75 764	84 475
B3 Montant effectif de la participation aux résultats (2) :				76 609	90 288
B3a Participation attribuée (y compris intérêts techniques)				65 109	66 693
B3b Variation de la provision pour participation aux excédents				11 500	23 596

(1) Demie somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).
(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).
(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire de la République française à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

Ventilation des charges par nature

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Achats et autres charges externes	24 546	21 598
Impôts et taxes et versements assimilés	1 449	546
Charges de personnel	0	0
Autres charges de gestion courante	2 782	1 686
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL	**28 777**	**23 830**

Répartition par destination

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Frais de règlement des sinistres	3 780	4 127
Frais d'acquisition	7 282	8 316
Frais d'administration	6 830	6 145
Frais internes et externes de gestion des placements	922	755
Autres charges techniques	9 963	4 486
Autres charges non techniques		
TOTAL	**28 777**	**23 830**

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Sommaire

MUTUELLE GARANCE 46

GARANCE RETRAITE 50

GARANCE

Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité
Immatriculée sous le numéro : 391 399 227
Siège social : 51 rue de Châteaudun - 75009 Paris

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

CTF
19, rue du Général Foy
75008 Paris

KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet CS 75039
59705 Marcq-en-Barœul

Ce rapport comporte 4 pages

Aux délégués,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.114-32 du Code de la mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L114-34 du Code de la Mutualité, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L114-32 du Code de la Mutualité qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention entre GARANCE, GARANCE Retraite, GARANCE A VOS COTES et INNOVATIVE INSURANCE INSIGHTS

Personnes concernées :
Dirigeants communs : Serge CROUIN et Virginie HAUSWALD
Administrateurs communs : Muriel BESSON, Mélanie DEMERAUX, Sandrine FEBVAY, Chantal GARCIN, Virginia GONNET, David ZECCHINEL.

- *Convention d'assujetti unique autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2022*

Nature, objet et modalités :
Cette convention a pour objet de permettre les refacturations intragroupes en franchise de TVA en attribuant à votre mutuelle le statut d'assujetti unique à la TVA au nom de ses filiales. Cette convention a été autorisée le 14 décembre 2022 à effet du 1er janvier 2023 et est renouvelée annuellement par tacite reconduction.
Dans le cadre de la convention, aucun reversement de TVA n'a eu lieu entre Garance et ses filiales sur l'exercice 2023.

2. Convention entre GARANCE et GARANCE Retraite

Personnes concernées :
Dirigeants communs : Serge CROUIN et Virginie HAUSWALD
Administrateurs communs : Muriel BESSON, Mélanie DEMERAUX, Sandrine FEBVAY, Chantal GARCIN, Virginia GONNET, David ZECCHINEL.

- *Convention de trésorerie autorisée par le Conseil d'administration du 15 novembre 2023*

Nature, objet et modalités :
Cette convention a été conclue le 2 novembre 2023 à effet du 1er juillet 2023. Elle a pour objet de permettre des avances de trésorerie jusqu'à un plafond de 20 millions d'euros. La durée de ces avances est de 5 ans. Elles sont rémunérées au taux euribor 12 mois.
Aucune avance de fonds n'a été effectuée au titre de l'exercice 2023.

3. Conventions entre GARANCE et INNOVATIVE INSURANCE INSIGHTS

Personnes concernées :
Dirigeants communs : Serge CROUIN et Virginie HAUSWALD

- *Convention de prestations de services autorisée par le Conseil d'administration du 13 mars 2024*

Nature, objet et modalités :
Cette convention a pour objet la fourniture à Garance d'une assistance face à des situations complexes en matière de gestion informatique, opérationnelle et commerciale.
Elle a été conclue le 4 mai 2023 et a pris effet rétroactivement le 1er août 2020. Elle est renouvelée annuellement par tacite reconduction.
Le montant des prestations réglées par Garance au titre de l'exercice 2023 est de 420 866 €.

- *Convention de trésorerie autorisée par le Conseil d'administration du 8 mars 2023*

Nature, objet et modalités :
Cette convention a été conclue le 8 mars 2023 à effet du 1er juillet 2022. Elle a pour objet de permettre des avances de trésorerie jusqu'à un plafond de 10 millions d'euros. La durée de ces avances est de 5 ans. Elles sont rémunérées au taux euribor 12 mois.
Cette convention a donné lieu en 2023 à une avance de 760 000 euros au bénéfice de INNOVATIVE INSURANCE INSIGHTS pour des intérêts de 9 441 € au titre de l'exercice 2023.

4. Convention entre GARANCE et Indep'am

Personnes concernées :
Dirigeants communs : Serge CROUIN et Virginie HAUSWALD
Administrateurs communs : Chantal GARCIN, Virginia GONNET, Maria-Manuela MORGADINHO, Marie TEYSSOU.

- *Convention tacitement reconductible relative au frais de gestion sur OPCVM*

Nature, objet et modalités :
Cette convention a pour objet de permettre le prélèvement direct par la société Indep'am des frais de gestion sur les valeurs liquidatives des OPCVM gérées pour le compte de votre mutuelle. Les frais de gestion prélevés par Indep'am s'élèvent à 3 824 364 € pour l'exercice 2023.

5. Convention entre GARANCE et ABC GESTION 13

Personnes concernées :
Dirigeant et administrateur commun : Lionel GUIDOTTI, administrateur de Garance et Directeur du cabinet ABC GESTION 13.

- *Convention de prestations de services et d'indication autorisée par le Conseil d'administration du 11 octobre 2023*

Nature, objet et modalités :
Cette convention a pour objet de promouvoir auprès des adhérents d'ABC GESTION 13, par la technique de l'indication (sans présentation des produits), les offres en assurances de personnes assurées ou distribuées par GARANCE, ainsi que les services aux adhérents proposés par GARANCE.
La convention est conclue pour une durée d'un an et sera renouvelée annuellement par tacite reconduction. Elle prévoit le versement d'honoraires par Garance dans la limite de 3 500 € par an. Cette convention a donné lieu en 2023 au versement de 2 300 € d'honoraires par Garance au bénéfice de ABC Gestion 13.

Paris et Marcq-en-Barœul, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

CTF	KPMG S.A.
Jean-Marie IDELON-RITON	Matthieu PINERO

KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq-En-Baroeul

Garance Retraite

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Garance Retraite
51 rue de Châteaudun 76009 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq-En-Baroeul

Garance Retraite

51 rue de Châteaudun 75009 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale du Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) de Garance Retraite,

En notre qualité de commissaire aux comptes du FRPS Garance Retraite, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues par l'article R.225-31 du code de commerce et R.322-7 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce et R322-7 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration

- **Convention de trésorerie entre GARANCE et GARANCE RETRAITE**

Personnes concernées :

Serge CROUIN et Virginie HAUSWALD

Administrateurs communs : Sandrine FEBVAY, Virginia GONNET, Muriel BESSON, Chantal GARCIN, Mélanie DEMERAUX, David ZECCHINEL

- Nature et objet :

Cette convention, approuvée par le conseil d'administration du 15 novembre 2023, prévoit la mise à disposition de fonds pour un montant maximum de 20 millions d'euros.

A ce titre, au 31 décembre 2023, il n'existe aucune avance de fonds en cours.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce et R322-7 du code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention entre GARANCE, GARANCE RETRAITE, GARANCE A VOS COTES, ET INNOVATIVE INSURANCE INSIGHT relative à la création de l'assujetti unique à la TVA**

Personnes concernées :

Serge CROUIN et Virginie HAUSWALD

Administrateurs communs : Sandrine FEBVAY, Virginia GONNET, Muriel BESSON, Chantal GARCIN, Mélanie DEMERAUX, David ZECCHINEL administrateur de la Mutuelle Garance et du FRPS Garance retraite

Chantal Garcin administratrice du FRPS Garance Retraite et représentante de Garance Retraite au sein de Garance à vos côtés.

- Nature et objet :

Cette convention porte sur la création de l'assujetti unique à la TVA visé à l'article 256 C et suivants du Code général des impôts. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2022 avec date d'effet au 1er janvier 2023.

Cette convention est renouvelable tacitement de façon triennale.

Garance Retraite
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- **Convention d'intégration fiscale entre GARANCE, GARANCE RETRAITE et GARANCE A VOS COTES**

Personnes concernées :

Serge CROUIN et Virginie HAUSWALD

Administrateurs communs : Sandrine FEBVAY, Virginia GONNET, Muriel BESSON, Chantal GARCIN, Mélanie DEMERAUX, David ZECCHINEL administrateurs de la Mutuelle Garance et du FRPS Garance Retraite

Chantal Garcin administratrice du FRPS Garance Retraite et représentante de Garance Retraite au sein de Garance à vos côtés.

- Nature et objet :

Cette convention a été mise en place dans un souci de permettre une compensation des éventuels déficits fiscaux avec les bénéfices fiscaux des entités signataires.

Cette convention a permis une économie de 1 055€ au bénéfice de Garance Retraite.

- **Convention de délégation de gestion entre GARANCE et GARANCE RETRAITE**

Personnes concernées :

Serge CROUIN et Virginie HAUSWALD

Administrateurs communs : Sandrine FEBVAY, Virginia GONNET, Muriel BESSON, Chantal GARCIN, Mélanie DEMERAUX, David ZECCHINEL

- Nature et objet :

Cette convention porte sur la délégation de gestion des contrats de Garance Retraite par Garance Mutuelle. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2022 avec effet au 1er janvier 2023.

En 2023, Garance Mutuelle n'a pas refacturé de frais à Garance Retraite au titre de la délégation de gestion.

- **Convention de prestations de services entre GARANCE et GARANCE RETRAITE**

Personnes concernées :

Serge CROUIN et Virginie HAUSWALD

Administrateurs communs : Sandrine FEBVAY, Virginia GONNET, Muriel BESSON, Chantal GARCIN, Mélanie DEMERAUX, David ZECCHINEL

- Nature et objet :

En raison de la fin du régime de franchise de TVA prévu à l'article 261B du Code général des impôts, Garance Mutuelle a conclu à effet du 1er janvier 2023 une convention de prestation de services afin de mettre à disposition de Garance Retraite les moyens nécessaires au pilotage de son activité.

Garance Retraite
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le prix de cette prestation est égal au total des coûts supportés par Garance, sous réserve d'une majoration du prix correspondant aux frais de pilotage et d'exécution du contrat.
A ce titre, Garance Mutuelle a refacturé à Garance Retraite 27 597 605,04 euros.

Marcq en Baroeul, le 30 avril 2024

KPMG SA

Matthieu PINERO

Associé

Garance Retraite
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Sommaire

MUTUELLE GARANCE 56

GARANCE RETRAITE 63

KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

CTF
19 Rue du Général Foy,
75008 Paris

Mutuelle Garance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Mutuelle Garance
51 rue de Châteaudun 75009 PARIS CEDEX 9

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

CTF
19 Rue du Général Foy,
75008 Paris

Mutuelle Garance

51 rue de Châteaudun 75009 PARIS CEDEX 9

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la Mutuelle Garance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle Garance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des provisions techniques

Risque identifié

Les provisions techniques figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1 617 M€ et représentent près de 83 % du passif de Garance mutuelle.

Comme indiqué dans la note « Provisions techniques » du paragraphe « B. Passif » de la section «2.1 Principes et modes d'évaluation retenus » de l'annexe, les provisions techniques sont essentiellement composées :

— des provisions d'assurance vie pour 1 556 M€, ce poste couvre principalement les provisions relatives aux produits Garance Epargne et Aria.

a) Garance épargne

La provision est déterminée au niveau de chaque souscripteur en prenant compte des paramètres suivants :

- Les versements nets de frais,
- Le taux de participation au bénéfice.

b) Aria

La provision mathématique inscrite au compte de chaque assuré est égale à la somme du provisionnement de chaque garantie. La provision de chaque garantie est égale au produit de 3 facteurs :

- Le coefficient de provisionnement d'un euro de retraite variant avec l'âge de l'assuré
- La valeur de service du point de retraite définie annuellement par le Conseil d'Administration sur la base du résultat technique et de la rémunération financière du produit ;
- Le nombre de points de retraite inscrits au compte de l'assuré.

— De la provision pour participation aux excédents de 7,9 M€, elle correspond au montant de la participation aux excédents techniques et financiers réalisés par la mutuelle attribuée aux membres participants lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la

liquidation de l'exercice qui les a produits. La dotation à la provision pour participation aux excédents doit être distribuée aux assurés dans les huit ans.

— De la provision pour sinistres à payer de 9,1 M€, elle correspond aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre 2023.

— Des provisions techniques sur les contrats en unités de comptes pour 44,6 M€.

La détermination de ces provisions peut requérir une complexité dans leur calcul, requérant une modélisation du calcul et des connaissances actuarielles spécifiques.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la spécificité des calculs opérés par la Mutuelle, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions techniques comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier la valorisation et l'exhaustivité du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

— Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues par la Mutuelle pour le calcul des provisions techniques au regard de la règlementation assurantielle et contractuelle (taux techniques, tables de mortalités...),

— Procéder à notre propre évaluation de ces provisions en ayant recours à nos spécialistes internes,

— Fiabiliser, par échantillonnage, les données servant au calcul des provisions techniques,

— Apprécier la méthodologie de calcul et les hypothèses retenues permettant de s'assurer de l'absence de provision globale de gestion à la clôture,

— Apprécier le respect des dispositions réglementaires en matière de participations aux bénéfices distribuées aux assurés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la mutuelle Garance par l'assemblée générale en juin 2013 pour le cabinet KPMG SA et en décembre 2022 pour le cabinet CTF.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet CTF dans sa deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons

avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marcq en Baroeul, le 30 avril 2024
KPMG SA

Matthieu PINERO
Associé

Paris, le 30 avril 2024
CTF

Jean-Marie IDELON-RITON
Associé

Mutuelle Garance
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Garance Retraite

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Garance Retraite
51 rue de Châteaudun 75009 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Garance Retraite

51 rue de Châteaudun 75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale du Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) Garance Retraite,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FRPS Garance Retraite relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FRPS à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des provisions techniques

Risque identifié

Les provisions techniques figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2 200 M€ et représentent près de 92 % du passif de Garance Retraite.

Comme indiqué dans la note « Provisions techniques » du paragraphe « B. Passif » de la section «2.1 Principes et modes d'évaluation retenus » de l'annexe, les provisions techniques sont essentiellement composées :

— des provisions d'assurance vie pour 2 166 M€, ce poste couvre principalement les provisions mathématiques Aria Groupe et Garance Sérénité.
Ces provisions représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'organisme et par les adhérents étant précisé que :
  - Du côté du FRPS, cet engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion,
  - Du côté de l'adhérent, il s'agit de l'engagement de la valeur actuelle des cotisations restantes à payer.

— de la participation aux excédents de 23,6 M€, elle correspond au montant de la participation aux excédents techniques et financiers réalisés par la mutuelle attribuée aux membres participants lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. La dotation à la provision pour participation aux excédents doit être distribuée aux assurés dans les quinze ans.

— De la provision pour prestations à payer vie pour 10,4 M€, elle correspond aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre et aux rentes issues de contrats bloqués qui n'ont pas encore été versées aux bénéficiaires.

La détermination de ces provisions peut requérir une complexité dans leur calcul, requérant une modélisation du calcul et des connaissances actuarielles spécifiques.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la spécificité des calculs opérés par le FRPS Garance Retraite, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions techniques comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier la valorisation et l'exhaustivité du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues par le FRPS Garance Retraite pour le calcul des provisions techniques au regard de la règlementation assurantielle et contractuelle (taux techniques, tables de mortalités…),
- Procéder à notre propre évaluation de ces provisions en ayant recours à nos spécialistes internes,
- Fiabiliser, par échantillonnage, les données servant au calcul des provisions techniques,
- Apprécier la méthodologie de calcul et les hypothèses retenues permettant de s'assurer de l'absence de provision globale de gestion à la clôture,
- Apprécier le respect des dispositions réglementaires en matière de participations aux bénéfices distribuées aux assurés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance, votre FRPS considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes du FRPS Garance Retraite par l'assemblée générale du 23 novembre 2021 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la troisième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de retraite à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de retraite ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de retraite.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marcq en Baroeul, le 30 avril 2024

KPMG SA

[sr_signi.signature]

Matthieu PINERO

Associé

Garance Retraite SA
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

pwc

Conception et réalisation
Contact : fr_content_and_design@pwc.com
Crédits photos : Getty images / skynesher.

L’épargne qui résonne avec vous

Garance